



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 50538

Texte de la question

M. Louis Le Pensec attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des parcs de loisirs et d'attractions au regard du taux de TVA qui leur est applicable. Si certains parcs bénéficient d'un taux réduit, tel n'est pas le cas pour beaucoup d'autres qui s'estiment victimes d'une discrimination non justifiée. De plus, l'administration fiscale opère parfois une ventilation selon les activités proposées par les parcs, système qui contribue à renforcer le sentiment d'inégalité de traitement ressenti par les responsables de parcs de loisirs et d'attractions. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui exposer la réglementation applicable en la matière et de lui indiquer s'il entend permettre l'application du taux réduit à l'ensemble des parcs d'attractions français.

Données clés

Auteur : [M. Le Pensec Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50538

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1842